



## COMPTE RENDU

### Format

Séance plénière avec interventions suivie d’ateliers thématiques.

Vendredi 25 juillet, de 7h45 à 11h45, Centre administratif et Hôtel de la province Sud.

Participants : **50 personnes présentes.**

### Participants :

#### province Sud :

Françoise SUVE, élue, province Sud. Cedric PELOSATO-Direction de l’aménagement, de l’équipement et des moyens (DAEM) et Bastian MORVAN- Direction du développement durable des territoires (DDDT) ;

Christophe CASSEZ, Yoanne MASSEMIN, Steeve POLUTELE, Alexandra MENGIN, Sandra SONTHEIMER, Donny WAMYTAN, Bureau de la stratégie (DDDT-SCS-BS) ;

Prescillia COUARRAZE du bureau des ICPE, (DDDT-SGPR-ICPE) ;

Kim FOUCHEZ, Marine MESSAOUI et Adrien EMERY du Service du patrimoine et de l’immobilier (DAEM-SPI).

Autres participants : Voir liste en annexe 1

### Déroulé

HORAIRE	ACTION - THEME	INTERVENANT
8h- 8h20	<b>Introduction,</b> Contexte et objectifs du Schéma provincial de prévention et de gestion des déchets 2023-2027 Infographie des déchets en PS et état d’avancement des 10 fiches actions identifiées en 2021.	PS - Françoise SUVE, PS DDDT – Yoanne MASSEMIN,  PS DDDT- Steeve POLUTELE
8h25 – 9h	<b>La déconstruction sélective de l’Hôtel de la province Sud (HPS), La vision du réemploi par le RCNC, Circuit PRO, une plateforme virtuelle au service des professionnels ; Benchmark sur les typologies des plateformes de réemploi</b>	DAEM – Adrien EMERY  DAPM – Cécilia LAUDEREAU CCI – Marie CASSEZ  DDDT - Steeve POLUTELE
9h10 – 9h20	<b>Échanges</b>	

9h40 – 11h15	<b>Ateliers thématiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment structurer un dispositif intégrant le tri, le conditionnement et la normalisation des matériaux dans le cadre de l'assurance qualité ?</li> <li>• Comment faire émerger une plateforme mutualisée pour massifier le réemploi en province Sud ?</li> </ul>	Animation : Bureau de la Stratégie Assistées du SPI de la CCI et de la DAPM-RCNC
11h15 – 11h45	<b>Restitution des ateliers, conclusion</b>	

## SEANCE PLENIERE

### Présentations

Voir en annexe 2

### Échanges et discussion

Intervenant	Intervention	Répondant	Intervention
LBTP	Qu'avez-vous prévu en matière d'offre ? quid de la commande publique ? quels sont les filières pour écouler les produits ?	DAEM (C. PELOSATO)	C'est en réflexion avec les élus. En métropole, il y a deux types de critères pour attribuer les subventions (éco-conditionnalité pour le réemploi et critères de sélection/notation des entreprises).
Réemploi NC	Quels développements avez-vous prévu sur l'Ecopôle ?	DAEM (C. PELOSATO)	C'est en cours de finalisation, la prochaine phase va consister en la recherche d'entreprises afin d'intégrer la structure.
CCI	Dans l'objectif de mesurer les économies éventuellement réalisées existe-t-il un bilan économique/financier des travaux menés à l'HPS ?	DAEM (A. EMERY)	C'est l'objectif du 2 <sup>ème</sup> comité technique durant lequel un bilan sera présenté. Celui-ci est en cours de finalisation, mais le bénéfice est certain notamment par le recours au réemploi plutôt que l'import de nouveaux matériaux, et le recours à une main d'œuvre locale pour déposer/retravailler/reposer les matériaux récupérés. <b>Complément de D2NC</b> : Il est important de noter que le chantier de dépose de l'HPS a créé 6 emplois pendant 7 mois.
CMA	Qu'en est-il de la conformité des matériaux réemployés ?	DAPM-RCNC	Il existe en NC l'agrément des matériaux de construction (RCNC) selon des critères de performance, contrôle à établir, durabilité, éco-construction. Il faudra pouvoir travailler sur des contrôles de ces matériaux usagés. Qui accrédite ? Qui certifie que le matériau est conforme aux propriétés d'origine ? Quelles sont les caractéristiques essentielles que le matériau doit présenter afin qu'il soit déclaré conforme et assurable ? Qui est responsable ?

## ATELIERS THEMATIQUES

Un fil conducteur : identifier les leviers à actionner et les freins à lever afin de sécuriser et de massifier le réemploi en province Sud ?

2 Ateliers, animation « World Café » autour de 3 tables :

- ATELIER 1 : comment structurer un dispositif efficace pour assurer le conditionnement et la normalisation des matériaux dans le cadre de l'assurance qualité ?
  - *Table 1 : identifier les besoins que ce dispositif doit couvrir ?*
  - *Table 2 : identifier les compétences nécessaires et les acteurs à impliquer ?*
  - *Table 3 : identifier la forme que ce dispositif doit prendre ? identifier les indicateurs de performance pour mesurer l'impact de ce dispositif ?*
  
- ATELIER 2 : comment faire émerger une structure mutualisée de réemploi ?
  - *Table 1 : identifier le modèle économique ?*
  - *Table 2 : identifier le mode de gouvernance et le fonctionnement ?*
  - *Table 3 : identifier les sources de financement et les partenariats possibles ?*

## Synthèse

**Atelier 1 : Comment structurer un dispositif efficace intégrant le reconditionnement et la normalisation des matériaux dans le cadre de l'assurance qualité ?**

*Voir les annexes 1 à 5 issues des travaux : l'expression des besoins, les leviers et les enjeux et KPI.*

*Objectif : identifier les leviers pour sécuriser les pratiques de réemploi*

### Axes structurants du dispositif et propositions opérationnelles

L'ambition de structurer un dispositif efficace de conditionnement et de normalisation des matériaux en réemploi, au service de l'assurance qualité, appelle une architecture en trois axes complémentaires : (i) cadre réglementaire et assurantiel, (ii) traçabilité et qualité, (iii) compétences, gouvernance et modèle de mise en œuvre.

- **Axe 1 — Cadre réglementaire et assurantiel**

L'efficacité et la sécurisation du dispositif reposent sur un socle normatif clair. La sortie du statut de déchet pour les flux éligibles doit être encadrée par des textes et référentiels techniques définissant les conditions d'aptitude au réemploi, les méthodes d'essai et les critères d'acceptation. L'agrément des structures (plateformes, laboratoires) et des opérateurs (collecte, reconditionnement, certification) s'adosse à

un label “réemploi” garantissant la conformité aux exigences de performance et de sécurité. L’implication précoce des assureurs et des contrôleurs techniques est déterminante pour établir des schémas d’assurabilité par familles de produits, préciser les responsabilités et stabiliser les clauses contractuelles. La mise en place d’un cadre réglementaire non contraignant mais incitatif (guides, agréments, certifications volontaires) facilite une montée en puissance progressive sans freiner l’innovation.

- **Axe 2 — Traçabilité, contrôle qualité et capitalisation**

La confiance du marché dépend d’une traçabilité robuste et d’un contrôle qualité proportionné aux risques. Des fiches produits normalisées, adossées à une base de données centralisée et à une cartographie des flux (matériaux/acteurs/usages), documentent l’historique, l’état et les performances des éléments reconditionnés. Un laboratoire local agréé assure les essais, contrôles et audits, avec des protocoles différenciés selon les familles “simples” (faible criticité) et les familles sensibles. La capitalisation des retours d’expérience (REX) alimente une boucle d’amélioration continue, permettant l’ajustement des référentiels et la mise à jour des guides d’usage.

- **Axe 3 — Compétences, gouvernance et modèle de mise en œuvre**

Le dispositif s’appuie sur une gouvernance de filière articulant acteurs publics, privés et de l’économie sociale et solidaire (ESS). Un réseau d’animation/formation développe les compétences clés: diagnostics PEMD, dépose sélective par corps d’état, reconditionnement, contrôle qualité, documentation. Une matériauthèque et une structure pilote de reconditionnement, opérées initialement par un acteur unique, constituent la colonne vertébrale opérationnelle. Le déploiement suit une trajectoire pragmatique: pilotes sur familles “simples”, outillage numérique de type DEMATREC pour la gestion des flux et des données, puis montée en charge territoriale. L’économie du dispositif combine recettes (ventes de matériaux et prestations), incitations (subventions, défiscalisation, bonus/malus, chèques réemploi, appui d’éco-organismes sur flux prioritaires) et mutualisation d’acteurs existants. Un tableau de bord économique (structures de coûts, productivité logistique, rotation de stocks) et environnemental (déclinaison des gains de décarbonation) pilote la performance.

- **Indicateurs de performance**

Afin d’objectiver l’impact, le dispositif suit un ensemble d’indicateurs : nombre de structures et opérateurs agréés ; indicateurs de réemployabilité par famille; tonnages reconditionnés et réemployés; taux de produits assortis de garanties; volume et taux de réussite des formations/certifications; portée des mesures incitatives; indicateur agrégé de décarbonation. Ces métriques, consolidées dans un tableau de bord sectoriel, guident l’itération des référentiels et le calibrage des incitations.

- **Points de consensus**

Les échanges ont fait ressortir: (i) la place centrale d’un RCNC dans l’écosystème de réemploi; (ii) la nécessité de la conduite d’une étude de métabolisme urbain pour dimensionner l’offre et la demande locales; (iii) le besoin d’un cadre d’agréments et

certifications volontaires; (iv) d'une plateforme centralisée dédiée au conditionnement et à la normalisation; (v) d'une structure mixte public/privé en lien étroit avec l'ESS; (vi) d'un plan de formation sur les outils de diagnostic et la dépose sélective. Côté innovation, l'introduction d'un chèque "réemploi" ciblant le segment des particuliers est identifiée comme levier de stimulation de la demande finale.

## Facteurs clés de réussite

- **Pré-positionnement normatif et assurantiel** : finaliser les référentiels techniques, les conditions de sortie du statut de déchet et les schémas d'assurabilité avant la montée en charge opérationnelle.
- **Gouvernance partenariale et transparence** : instaurer une structure mixte (public/privé/ESS) dotée de mécanismes de transparence (publication des prix, des performances, traçabilité ouverte) pour renforcer la confiance.
- **Ancrage territorial et planification par les données** : appuyer la décision sur l'étude de métabolisme urbain, cartographier les gisements, les besoins et les capacités logistiques, mutualiser stockage et transport.
- **Montée en puissance progressive** : démarrer par des familles à faible criticité, itérer les protocoles via des pilotes, puis étendre le périmètre en capitalisant le REX.
- **Professionnalisation des compétences** : déployer un programme de formation/certification sur PEMD, dépose sélective, contrôle qualité, documentation et sécurité, reconnaître les compétences via des certifications.
- **Ingénierie financière hybride** : combiner revenus marchands, subventions économie circulaire, dispositifs bonus/malus, chèques réemploi et appui REP/éco-organismes pour absorber les coûts fixes et lisser la demande.
- **Mesure et pilotage par la performance** : mettre en place un tableau de bord intégré (économie, qualité, décarbonation) pour guider les arbitrages et justifier les politiques publiques.

## Freins et risques

- **Juridiques et réglementaires** : incertitudes sur la sortie du statut de déchet, hétérogénéité des pratiques d'agrément, zones grises de responsabilité en cas de sinistralité; complexité d'adaptation des contrats de gestion des déchets.
- **Techniques et qualité** : variabilité des matériaux réemployés, insuffisance de capacités d'essai locales, risques de non-conformité sur des familles sensibles, traçabilité lacunaire si les systèmes d'information ne sont pas interopérables.
- **Financiers et économiques** : coûts fixes élevés (stockage, logistique, personnel), dépendance aux subventions et aux incitations dans la phase amont, rotation lente des stocks, volatilité de la demande.
- **Logistiques et opérationnels** : pénurie d'espaces de stockage, mutualisation insuffisante du transport, inadéquation temporelle entre gisements et chantiers, manque d'outils numériques robustes pour gérer les flux.
- **Gouvernance et acceptabilité** : risques de capture par des intérêts établis, fragmentation des parties prenantes, manque de transparence sur la formation des prix, réticences des assureurs/contrôleurs si les preuves de performance sont insuffisantes.

- **Sociétaux et de marché** : inertie des pratiques professionnelles, faible appétence des prescripteurs, besoin d'acculturation des particuliers malgré les incitations (chèques réemploi), risque de réputation en cas de défaillances qualité visibles.

**En conclusion, un dispositif d'assurance qualité pour le conditionnement et la normalisation des matériaux de réemploi doit articuler un cadre normatif et assurantiel anticipé, une infrastructure de traçabilité et de contrôle proportionnée au risque, et une gouvernance partenariale ancrée dans les territoires.**

## Atelier 2 : Comment faire émerger une structure mutualisée de réemploi ?

*Voir les annexes 6 à 8 issues des travaux : le modèle économique, l'analyse des forces faiblesses menaces et opportunités, la cartographie des acteurs et la matrice des opportunités.*

*Objectif : identifier les leviers à actionner pour massifier le réemploi.*

### Axes structurants

Le déploiement à grande échelle du réemploi dans le BTP requiert une approche systémique, organisée selon trois axes structurants.

- **Axe 1 — Gouvernance et organisation de filière**  
La massification du réemploi suppose une gouvernance claire, capable d'articuler agilité opérationnelle et exigences d'intérêt général. Deux scénarios dominant :
  - (i) un modèle privé avec soutien public, propice à la réactivité et à la réduction des coûts.
  - (ii) un modèle semi-public avec délégation de service à l'économie sociale et solidaire (ESS), garantissant une mission d'utilité sociale et la transparence.

Dans tous les cas, les pouvoirs publics jouent un rôle d'architecte de marché : garantir la transparence, réguler les prix, activer la commande publique, encadrer la qualité et l'assurabilité.

La dynamique de filière repose sur une animation territoriale, l'adossement à des diagnostics PEMD, et l'intégration d'opérateurs capables de stocker, reconditionner et certifier.

- **Axe 2 — Modèle économique et proposition de valeur**  
Le modèle économique s'articule autour d'une double proposition :
  - des ventes de matériaux et de services (diagnostic, dépose sélective, logistique, reconditionnement).
  - une réduction mesurable de l'impact environnemental, valorisée par un label "réemploi" et par l'assurabilité des composants.

Le modèle financier combine recettes marchandes et instruments publics : subventions d'économie circulaire (PSUD/HANVIE/Ressorcerie), mécanismes bonus/malus et chèques réemploi, éco-participation et contributions<sup>1</sup>, mécénat et dons.

La phase de lancement de la plateforme de réemploi (logistique, stockage, personnel à temps plein) implique des partenariats public-privé soutenus avec un ordre de grandeur d'investissement de départ d'environ 40 M CFP, et ceci dans une logique non lucrative à forte dimension RSE<sup>2</sup> et d'insertion.

- **Axe 3 — Cadre réglementaire, assurance et qualité**

La sécurisation des flux exige la sortie maîtrisée du statut de déchet pour les matériaux éligibles, l'adaptation des contrats de gestion des déchets et la clarification des responsabilités en cas de sinistre.

Un référentiel technique, un marquage et des fiches produit, adossés à des contrôles et à un dispositif de sanctions, assurent la traçabilité et la qualité.

Les assureurs et contrôleurs techniques doivent être engagés en amont pour rendre les produits réemployés assurables. La puissance publique, via des appels à projets et une politique de commande, sert de levier d'entraînement.

Un benchmark international et une étude de métabolisme urbain viennent dimensionner l'offre et la demande à l'échelle territoriale.

## Facteurs clés de réussite

- **Alignement gouvernance-intérêt général** : une gouvernance agile mais régulée, associant acteurs privés, ESS et collectivités est essentielle pour concilier performance économique, transparence et équité.
- **Cadre normatif et assurantiel préalable** : la sortie du statut de déchet, l'agrément des opérateurs, les référentiels de qualité et l'implication précoce des assureurs conditionnent la confiance du marché.
- **Ancrage territorial et planification** : une étude de métabolisme urbain, la cartographie des gisements et des débouchés, ainsi que la mutualisation des infrastructures (stockage, transport) optimisent les flux et réduisent les coûts.
- **Combinaison de ventes**, subventions, contributions, mécanismes incitatifs (bonus/malus, chèques), mécénat pour amortir les coûts fixes et assurer la montée en charge.
- **Développement des compétences** : formations ciblées (PEMD, dépose par corps d'état, contrôle qualité) et professionnalisation des opérateurs.
- **Effet d'entraînement de la commande publique** : clauses de réemploi, allotissement adapté et prise en compte des critères environnementaux dans les marchés.

---

<sup>1</sup> Filières règlementées à responsabilité élargie du producteur (REP) et fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP)

<sup>2</sup> Responsabilité Sociétale des Entreprises

## Freins et risques

- **Risques réglementaires et assurantiels** : incertitudes sur la sortie du statut de déchet, responsabilités en cas de sinistralité, hétérogénéité des pratiques des contrôleurs techniques ; ces éléments peuvent ralentir les projets et renchérir les coûts.
- **Contraintes logistiques et de stockage** : manque d'espaces, rotation lente des stocks, coûts de manutention et de transport sans mutualisation ni planification ; la viabilité économique est fragilisée.
- **Pressions concurrentielles et lobbying** : influence d'importateurs/traiteurs et d'acteurs historiques pouvant freiner l'alignement sectoriel notamment sur les prix et les standards.
- **Faiblesse de la demande et inertie des pratiques** : faible maturité des prescripteurs, réticences des maîtres d'ouvrage et inadéquation entre l'offre disponible et les besoins des chantiers.
- **Risques économiques et sociaux** : sous-dotation en capital humain (besoin de personnel à temps plein), volatilité des subventions, dépendance aux mécanismes incitatifs, risque de dilution de la mission sociale si la pression économique prime.
- **Complexité contractuelle** : gestion des garanties et partage des responsabilités pouvant générer des litiges.